

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

LIQUIDATION SELON LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA
FAILLITE

1. Débitrice: **VAN DOORN TRUST & PARTNERS SA, EN LIQUIDATION**, anciennement Promenade Saint-Antoine 20, 1204 Genève
2. **Remarques:** Par jugement du jeudi 4 mars 2010, le Tribunal de première instance de la République et canton de Genève a ordonné la liquidation selon les dispositions applicables à la faillite de VAN DOORN TRUST & PARTNERS SA, EN LIQUIDATION, anciennement, Promenade Saint-Antoine 20, 1204 Genève, citée actuellement sans adresse.
A condamné VAN DOORN TRUST & PARTNERS SA, EN LIQUIDATION en tous les dépens de la cause, lesquels comprennent une indemnité de Frs 800.- à titre de participation aux honoraires d’avocat de la requérante.
A débouté les parties de toutes autres conclusions.

Pouvoir judiciaire

Tribunal de 1ère instance

Chambre commerciale

1204 Genève

00466625